

RELEVÉ DE LA DECISION N° 2021 05 05
Prise par le Bureau de la Communauté de Communes
Lors de sa réunion du 3 juin 2021
(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt et un, le 3 juin, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 28 mai, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Lucien PRINCE, Philippe MOREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Laurent DURANTEAU

Acquisition de deux camions benne à ordures ménagères à hydrogène : demande de subvention auprès du programme d'aide pour l'acquisition de véhicules à motorisation décarbonée du Conseil Départemental de la Vendée

La Communauté de Communes assure en régie directe la collecte des déchets sur les 14 communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et possède un parc de 12 camions benne à ordures ménagères fonctionnant au gasoil. Ces véhicules assurent une quarantaine de circuits par semaine (hors période estivale) et parcourent chacun 34 000 kilomètres en moyenne par an.

Le renouvellement progressif de ce parc actuel par des camions benne à ordures ménagères à hydrogène est en cours de développement. Ce carburant vert produit à partir d'énergie renouvelable assure une indépendance énergétique, avec une réelle autonomie et aucune émission de GES. L'objectif dans un premier temps concerne l'acquisition de deux camions dont la mise en circulation devrait avoir lieu mi-2022, soit peu de temps après la mise en service de l'unité de production d'hydrogène vert à Bouin.

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 18 février 2021, a autorisé la signature de marchés d'acquisition de deux camions benne à ordures ménagères à hydrogène avec le candidat SEMAT d'un montant de 1 498 745 € HT.

Une subvention peut être mobilisée dans le cadre de l'aide pour l'acquisition de véhicules à motorisation décarbonée du Conseil Départemental de la Vendée. Celle-ci prévoit le versement de 80 000 € pour chacun des véhicules commandés, à laquelle s'ajoute une majoration de 10 % du montant de l'aide octroyée en cas d'acquisition de plusieurs véhicules. Dans ce cadre, la Communauté de Communes peut prétendre à une subvention totale de 176 000 €.

Le Bureau Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en vigueur,

Vu la délibération n°20204 02 du 30 juillet 2020 portant définition des délégations d'une partie des attributions du Conseil communautaire au Bureau et au Président,

Vu la délibération n°2021-1-08 en date du 18 février 2021 portant autorisation de signature des marchés de fourniture, livraison, montage et mise en service de 2 véhicules à hydrogène équipés pour la collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés,

Vu les crédits inscrits au Budget Annexe REOMI,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant à solliciter une subvention de 176 000 € au titre du programme d'aide pour l'acquisition de véhicules à motorisation décarbonnée du Conseil Départemental de la Vendée ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant à signer tout document en exécution de la présente décision.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu

:

- de la transmission au contrôle de légalité le : 09 JUIN 2021
- de l'affichage le 09 JUIN 2021
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 09 JUIN 2021

Givrand, le 8 juin 2021

Le Président,

François BLANCHET

